



POUR RENDRE LE MÉTIER PLUS ATTRACTIF



C'est l'objectif de la mesure : revaloriser un peu le métier en augmentant les premiers salaires (100 € net par mois en plus pour un.e titulaire dans sa première année). Le premier versement sera effectué en mai, sous l'intitulé "prime Grenelle".

POUR CERTAIN.ES ENSEIGNANT.ES



Cette prime concerne environ un tiers des professeur.es : les titulaires classe normale (sauf agrégé.es) de l'échelon 2 à l'échelon 7 et les maître.sses délégué.es en CDD ou CDI dont l'indice brut est inférieur à 591.

ET POUR LES AUTRES ???



C'est là que ça coince ! Le choix de concentrer la prime sur les débuts de carrière ne peut s'entendre que dans la perspective d'un plan pluriannuel de revalorisation pour l'ensemble de la profession. Or ce plan reste désespérément à l'état de promesse...

- Quid du rattrapage salarial des enseignant.es français.es au regard de leurs homologues des pays de l'OCDE ?
- Quid de ce fameux Grenelle de l'éducation qui devait changer notre quotidien ?
- Quid de la simple reconnaissance de tout ce qui aura été consenti et effectué durant la crise sanitaire ?



fep.cfdt.fr



Contactez
votre syndicat

